



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## Programme Fondation Notre-Dame

# Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de KTO

Exercice clos le 31 décembre 2022

## Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

10 rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris

SIREN : 393 739 594

## Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de KTO

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de KTO, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

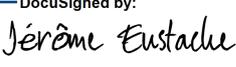
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de KTO au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le

DocuSigned by:  
  
3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

# FONDATION KTO

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>63 847</b>		<b>63 847</b>	<b>57 109</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>2 334 057</b>		<b>2 334 057</b>	<b>2 916 547</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>278 162</b>	<b>30 450</b>	<b>247 712</b>	<b>260 409</b>
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	275 495	30 450	245 045	257 738
<i>Obligations</i>	148 112	18 468	129 644	138 975
<i>Actions</i>	88 799	10 365	78 434	81 946
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	38 584	1 617	36 967	36 817
Obligations, intérêts courus à recevoir	2 667		2 667	2 671
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 612 219</b>	<b>30 450</b>	<b>2 581 770</b>	<b>3 176 956</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>1 746 613</b>		<b>1 746 613</b>	<b>1 270 955</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	638 019		638 019	365 254
Créances reçues par legs ou donations	1 106 708		1 106 708	883 503
Autres	1 886		1 886	22 199
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>4 065</b>	<b>319</b>	<b>3 746</b>	<b>8 158</b>
Valeurs Mobilières de Placement	4 065	319	3 746	8 158
<i>Obligations</i>	24		24	48
<i>Actions</i>	4 041	319	3 722	7 896
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				213
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1 358 048</b>		<b>1 358 048</b>	<b>1 193 375</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>225</b>		<b>225</b>	<b>410</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 108 951</b>	<b>319</b>	<b>3 108 632</b>	<b>2 472 898</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 785 017</b>	<b>30 769</b>	<b>5 754 248</b>	<b>5 706 963</b>

# FONDATION KTO

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>37 478</b>	<b>23 755</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 276 962</b>	<b>1 390 326</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>439 400</b>	<b>(113 364)</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>2 016 362</b>	<b>1 576 962</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 016 362</b>	<b>1 576 962</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 739 539	2 140 929
Fonds dédiés		
<b>TOTAL II</b>	<b>1 739 539</b>	<b>2 140 929</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 747	244 645
Dettes des legs ou donations	1 701 227	1 716 317
Dettes fiscales et sociales	853	2 722
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 043	1 634
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 960 869</b>	<b>1 965 318</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 754 248</b>	<b>5 706 963</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	10 571 103	10 430 224
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	10 571 103	10 430 224
<i>Dons manuels non affectés</i>	8 654 691	9 107 178
<i>Dons manuels affectés</i>		3 500
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 812 379	1 213 355
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>	104 033	106 191
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>10 571 103</b>	<b>10 430 224</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	1 703 767	1 728 538
Aides financières (projets engagés)	8 232 101	8 654 857
Impôts, taxes et versements assimilés	2 189	6 180
Salaires et traitements		
Charges sociales		3
Charges communes aux fondations abritées	158 902	157 036
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	27 296	7 345
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>10 124 256</b>	<b>10 553 959</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>446 848</b>	<b>(123 736)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	9 966	12 673
Autres intérêts et produits assimilés	2 304	2 043
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	1 974	2 148
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		908
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>14 244</b>	<b>17 771</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 615	2 795
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	2 267	3 305
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>11 882</b>	<b>6 100</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 361</b>	<b>11 672</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>449 209</b>	<b>(112 064)</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	137	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>137</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 946	1 300
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>9 946</b>	<b>1 300</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>(9 809)</b>	<b>(1 300)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 447 995</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>10 146 084</b>	<b>10 561 359</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>439 400</b>	<b>(113 364)</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		850
Prestations en nature	17 020	
Bénévolat	6 923	8 308
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>23 943</b>	<b>9 157</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		850
Mise à disposition gratuite de biens et services	17 020	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 923	8 308
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>23 943</b>	<b>9 157</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 447 995</b>	<b>10 447 995</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	10 467 070	10 467 070	10 324 033	10 324 033
- Dons manuels non affectés	8 654 691	8 654 691	9 107 178	9 107 178
- Dons manuels affectés			3 500	3 500
- Legs, donations et assurance-vie	1 812 379	1 812 379	1 213 355	1 213 355
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	118 413	118 413	123 962	123 962
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 447 995</b>	<b>10 447 995</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>8 232 101</b>	<b>8 232 101</b>	<b>8 654 857</b>	<b>8 654 857</b>
1.1 Réalisées en France	8 232 101	8 232 101	8 654 857	8 654 857
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	8 232 101	8 232 101	8 654 857	8 654 857
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 743 198</b>	<b>1 743 198</b>	<b>1 743 366</b>	<b>1 743 366</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 743 198	1 743 198	1 743 366	1 743 366
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>170 784</b>	<b>170 784</b>	<b>163 136</b>	<b>163 136</b>
3.1 Frais de gestion	158 902	158 902	157 036	157 036
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières	11 882	11 882	6 100	6 100
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>10 146 084</b>	<b>10 146 084</b>	<b>10 561 359</b>	<b>10 561 359</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>439 400</b>	<b>439 400</b>	<b>(113 364)</b>	<b>(113 364)</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>23 943</b>	<b>23 943</b>	<b>9 157</b>	<b>9 157</b>
Bénévolat	6 923	6 923	8 308	8 308
Prestations en nature	17 020	17 020		
Dons en nature			850	850
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>23 943</b>	<b>23 943</b>	<b>9 157</b>	<b>9 157</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>17 020</b>	<b>17 020</b>		
Réalisées en France	17 020	17 020		
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>850</b>	<b>850</b>
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 923</b>	<b>6 923</b>	<b>8 308</b>	<b>8 308</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>23 943</b>	<b>23 943</b>	<b>9 157</b>	<b>9 157</b>

# FONDATION KTO

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2022	31/12/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	8 232 101	8 654 857	<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>	10 585 484	10 447 995
Réalisées en France	8 232 101	8 654 857	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	8 654 691	9 107 178
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	8 232 101	8 654 857	Dons manuels affectés		3 500
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie	1 797 379	1 213 355
Réalisées à l'étranger			Mécénats		
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	133 413	123 962
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	1 743 198	1 743 366			
- Frais d'appel à la générosité du public	1 743 198	1 743 366			
- Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	170 784	163 136			
- Frais de gestion	158 902	157 036			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières	11 882	6 100			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>10 146 084</b>	<b>10 561 359</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 447 995</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>			<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	439 400		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		113 364
<b>TOTAL</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 561 359</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 585 484</b>	<b>10 561 359</b>
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	1 276 962	1 443 745
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	439 400	(113 364)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 716 362	1 330 381

## FONDATION KTO

Contributions volontaires en nature	31/12/2022	31/12/2021	RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2022	31/12/2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	23 943	9 157
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	17 020		Bénévolat	6 923	8 308
Réalisées en France	17 020		Prestations en nature	17 020	
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		850
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>		850			
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	6 923	8 308			
<b>TOTAL</b>	<b>23 943</b>	<b>9 157</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 943</b>	<b>9 157</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>	
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	
(-) utilisation	
(+) report	
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame  
reconnue d'utilité publique

**ANNEXE**  
**EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

**2022**

## ANNEXE

<b>1. ACTIVITE DE LA FONDATION .....</b>	<b>4</b>
1.1 OBJET .....	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....	4
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>4</b>
2.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	4
2.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES .....	5
2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations .....	5
2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	6
2.2.3 Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	9
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....	9
<b>3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>10</b>
3.1 NOTES SUR L'ACTIF.....	10
3.1.1 Immobilisations corporelles .....	10
3.1.2 Immobilisations financières.....	10
3.1.3 Valeurs mobilières de placements.....	11
3.1.4 Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés.....	11
3.1.5 Disponibilités.....	12
3.1.6 Créances.....	12
3.1.7 Créances clients et comptes rattachés.....	12
3.2 NOTES SUR LE PASSIF .....	13
3.2.1 Fonds associatifs.....	13
3.2.2 Congés payés.....	13
3.2.3 Report à nouveau.....	13
3.2.4 Fonds reportés liés aux legs et donations.....	14
3.2.5 Dépréciation sur legs des biens reçus .....	14
3.2.6 Etats des échéances des dettes.....	14
3.2.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	15
3.2.8 Charges à payer.....	15
<b>4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>15</b>
4.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	15
4.2 CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....	16
4.3 PROJETS SOUTENUS.....	16
<b>5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES .....</b>	<b>16</b>
5.1 PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	16
5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	16
5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	17
5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	17
5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	17
5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER).....	17

5.1.6	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)</i>	17
<b>5.2</b>	<b>EMPLOIS</b>	<b>17</b>
5.2.1	<i>Contenu des missions sociales</i>	17
5.2.2	<i>Frais de recherche de fonds</i>	18
5.2.3	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	18
5.2.4	<i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	18
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>18</b>
6.1	<b>LOCAUX</b>	<b>18</b>
6.2	<b>EFFECTIFS</b>	<b>18</b>
6.3	<b>CONTRIBUTION DES BENEVOLES</b>	<b>19</b>
6.4	<b>HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>20</b>
6.5	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>20</b>
6.5.1	<i>Engagements donnés</i>	20
6.5.2	<i>Engagements reçus</i>	20

## 1. ACTIVITE DE LA FONDATION

### 1.1 Objet

La FONDATION KTO a pour objet de soutenir moralement ou financièrement la conception, la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production, auprès du public, par la chaîne de Télévision Catholique KTO, de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique ayant pour référence le magistère de l'Eglise Catholique.

### 1.2 Faits significatifs de l'exercice

- ✓ En 2022, la FONDATION KTO a collecté 10,56 millions d'euros, très proche du total collecté en 2021 (10,43 M€) grâce à la hausse significative des legs et assurances-vie (1 797 K€ versus 1 213 K€ en 2021) qui vient compenser la baisse de la collecte auprès des particuliers (8 655 K€ versus 9 107 K€ en 2021).
- ✓ Avec un contrôle des charges d'appel à la générosité (1743 K€, similaire à 2021), la FONDATION KTO a pu poursuivre son soutien en faveur de la chaîne KTO à hauteur de 8,23 M€ (versus 8,65 M€ en 2021).

### 1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION KTO sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.



## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION KTO est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION KTO correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

### 2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

## 2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION KTO comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre

Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeable. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».

- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
  
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculé en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

### 2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégrée dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION KTO sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.4).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la

Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;

- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

#### 2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2022.

#### 2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels             | 1 an  |
| - Matériel de bureau    | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

### 2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2006, les obligations à long terme, ont été reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION KTO ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 4.1.2).

### 2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. La FONDATION KTO est une fondation collectrice.



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1 Notes sur l'Actif

##### 3.1.1 Immobilisations corporelles

Au 31/12/2022, 15 legs constitués de biens immobiliers restaient à réaliser.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021 Valeur brute	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Provisions	Au 31/12/2022
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 931 547	167 221		764 710		2 334 057
<b>TOTAL</b>	<b>2 931 547 €</b>	<b>167 221€</b>		<b>764 710 €</b>		<b>2 334 057€</b>

##### 3.1.2 Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision	Valeur Nette au 31/12/2022
Obligations	153 701		5 589	148 112	18 468	129 644
Actions	88 681	118		88 799	10 365	78 434
Autres (Sicav , etc.)	36 817	1 767		38 584	1 617	36 967
Obligations, intérêts courus	2 671	2 667	2 671	2 667		2 667
<b>TOTAL</b>	<b>281 870 €</b>	<b>4 552 €</b>	<b>8 260 €</b>	<b>278 162 €</b>	<b>30 450€</b>	<b>247 712 €</b>

Les immobilisations financières sont la contrepartie de la dotation initiale de la Fondation KTO. La Fondation KTO a opté à sa création en 2009, pour un système de mutualisation des dotations avec d'autres fonds associatifs abrités à la Fondation Notre Dame afin de diversifier les placements liés aux 300 K€ de sa dotation d'origine. Son apport représente, au 31 décembre 2022, 5,43 % des placements.

### 3.1.3 Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision	Valeur Nette au 31/12/2022
Obligations	48	24	48	24		24
Actions	9 778	9 443	15 180	4 041	319	3 722
Autres valeurs mobilières de placement	213		213			
<b>TOTAL</b>	<b>10 039 €</b>	<b>9 467 €</b>	<b>15 441 €</b>	<b>4 065€</b>	<b>319 €</b>	<b>3 746 €</b>

Les actions - inscrites en valeurs mobilières de placement – correspondent à des dons ou donations reçus en toute fin d’année. Elles sont destinées à être vendues.

### 3.1.4 Donations Temporaires & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
F. KTO	Actif immobilisé	17/05/2016	23 000
F. KTO	Actif immobilisé	06/12/2019	1 257 000
F. KTO	Actif immobilisé	03/06/2021	800 000
F. KTO	Actif immobilisé	24/03/2021	86 836
F. KTO	Actif immobilisé	15/06/2022	111 250
F. KTO	Actif immobilisé	18/12/2022	55 971
<b>TOTAL FONDATION KTO</b>			<b>2 334 057 €</b>

Six dossiers de legs approuvés par le Conseil d’Administration de la Fondation Notre Dame entre 2016 et 2022 restent à réaliser, selon une durée relevant de la complexité du dossier de succession (présence de colégataires, situation et état du bien, etc.).

### 3.1.5 Disponibilités

DISPONIBILITES	31/12/2022	31/12/2021
Compte sur livret et Compte Courant	1 358 048 €	1 193 375 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret.

### 3.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF :</b>			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	630 170	630 170	
Clients locations fichiers	6 308	6 308	
Créances reçues des legs et donations	1 106 708	1 106 708	
Débiteurs divers	1 886	1 886	
<b>TOTAL</b>	<b>1 746 613€</b>	<b>1 746 613 €</b>	

### 3.1.7 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	638 019		638 019	365 254
Créances reçues des legs et donations	1 106 708		1 106 708	883 503
Autres créances	1 886		1 886	22 199
<b>TOTAL</b>	<b>1 746 613 €</b>		<b>1 746 613 €</b>	<b>1 270 955 €</b>

Les créances immédiatement à recevoir concernent les dons 2022 encaissés en janvier 2023. Les autres créances sont principalement constituées des avoirs financiers à recevoir dans le cadre du règlement de legs et donations. 16 nouveaux dossiers de legs et donations ont été enregistrés et 16 dossiers ont été réglés durant l'exercice 2022.

## 3.2 Notes sur le Passif

### 3.2.1 Fonds associatifs

	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat - 2022	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat - 2022	Valeur Nette avant affectation du résultat - 2022
<b>Dotation initiale</b>	300 000	300 000	300 000

La dotation n'a pas varié depuis sa création en 2009.

### 3.2.2 Congés payés

La FONDATION KTO n'ayant pas de personnel en propre, il n'y a pas de provisions pour congés payés.

### 3.2.3 Report à nouveau

#### Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION KTO dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (repreant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

#### Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

<b>Report à nouveau au 01/01/2022</b>	<b>1 276 962 €</b>
<b>Résultat 2022</b>	<b>439 400 €</b>
<b>Report à nouveau au 31/12/2022</b>	<b>1 716 362 €</b>

### 3.2.4 Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 <sup>er</sup> janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
<b>Provision de variation des fonds reportés</b>	2 140 929	2 140 929	926 251	1 327 642	1 739 539
<b>TOTAL</b>	<b>2 140 929 €</b>	<b>2 140 929€</b>	<b>926 251 €</b>	<b>1 327 642 €</b>	<b>1 739 539 €</b>

### 3.2.5 Dépréciation sur legs des biens reçus

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Dépréciation sur biens reçus	15 000		15 000	
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>		<b>15 000 €</b>	<b>€</b>

Une provision pour dépréciation de biens reçus en legs destinés à être cédés avait été comptabilisée en 2020 (15 K€). Cette provision a pu être reprise en 2022 suite à la réalisation totale du legs et la vente du bien concerné.

### 3.2.6 Etats des échéances des dettes

La FONDATION KTO ne doit pas d'impôt sur les sociétés au 31/12/2022 car le montant total du secteur taxable ne dépasse pas en 2022 le seuil des 63 K€ à partir duquel les activités lucratives sont redevables de l'impôt. Elle s'acquitte en revanche de la TVA sur le secteur taxable.

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	257 747	257 747		
Dettes des legs et donations	1 701 227	1 701 227		
Taxe sur la valeur ajoutée	853	853		
Autres dettes	1 043	1 043		
<b>TOTAL</b>	<b>1 960 869 €</b>	<b>1 960 869€</b>		

### 3.2.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs France	200 371	200 699
Fournisseurs factures non parvenues	53 198	43 945
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>257 747 €</b>	<b>244 645 €</b>

### 3.2.8 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 747	244 645
Dettes des legs ou donations	1 701 227	1 716 317
Dettes fiscales et sociales	853	2 722
Autres dettes	1 043	1 634
<b>DETTES</b>	<b>1 960 869€</b>	<b>1 965 318 €</b>



## 4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Legs, donations et assurances-vie

	Montants
<b>Produits</b>	<b>3 540 135 €</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	363 080
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 027 507
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	806 907
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 327 642
<b>Charges</b>	<b>1 727 756 €</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	806 907
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	920 850
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1 812 379 €</b>

1 812 379K€ de legs et donations figurent en 2022 au compte de résultat dont 363 K€ d'assurance-vie.

#### 4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 621 627 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2022 à 158 902 € pour la FONDATION KTO.

#### 4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Soutien à l'association KTO	1	8 232 101
<b>Total des projets Fondation KTO</b>	<b>1</b>	<b>8 232 101 €</b>

La FONDATION KTO verse ses soutiens au fur et à mesure de sa collecte, soit 13 versements opérés en 2022 en faveur de l'association KTO.



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

### 5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

#### 5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

### **5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)**

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

### **5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)**

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

### **5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs**

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.3.

### **5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)**

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

### **5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)**

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

Sur la Fondation KTO, le montant des ressources liées à la générosité du public au 01/01/2022 a été diminué de 53 k€ pour régularisation d'un Report à Nouveau suite à la réforme comptable de 2020.

## **5.2 Emplois**

### **5.2.1 Contenu des missions sociales**

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

### 5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Locaux

La FONDATION KTO est domiciliée, depuis le mois de juillet 2015, au 13, rue du 19 mars 1962 à Malakoff (92). L'espace qu'elle occupe est mis à disposition gracieusement par l'association KTO.

### 6.2 Effectifs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2021	8	2,48	3	2,10	11	<b>4,58</b>
2022	5	1,85	2	1,60	7	<b>3,45</b>

### 6.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION KTO dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2022	Valorisation 2022
<b>B. Comité</b>	<b>0,06</b>	<b>6 923</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,06</b>	<b>6 923 €</b>

Contributions volontaires en nature	2022	2021		2022	2021
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>	17 020		<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	23 943	9 157
Réalisées en France	17 020		Bénévolat	6 923	8 308
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	17 020	
			Dons en nature		850
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>		850			
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	6 923	8 308			
<b>TOTAL</b>	<b>23 943 €</b>	<b>9 157 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 943 €</b>	<b>9 157 €</b>

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		

(-) utilisation		
(+) report		
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>		

#### 6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 86 195 € dont 32 K€ au titre du contrôle légal et 54 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

#### 6.5 Engagements hors bilan

##### 6.5.1 Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	6 009 €	6 009 €		

Les engagements donnés concernent la quote-part de la FONDATION KTO liée à un investissement des dotations mutualisées.

##### 6.5.2 Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31 décembre 2022.